



Fédération Syndicale Unitaire des Yvelines
(Enseignement, éducation, recherche, culture)
24 rue Jean Jaurès - 78190 TRAPPES
Tel : 01 30 51 83 36
Fax : 01 30 51 28 66

Trappes, le 21 octobre 2008

à
Madame, Monsieur le Rédacteur en Chef

Objet : Communiqué de presse

Déni de démocratie au CDEN

Lors du Conseil départemental de l'Education nationale de ce lundi 20 octobre, chargé d'examiner notamment la mise en œuvre des 2h libérées en primaire, la Préfète des Yvelines, l'Inspecteur d'Académie et le Conseiller général Jean-François Raynal qui co-présidaient la séance, se sont opposés à la mise aux voix d'un vœu contestant à la fois les suppressions de postes et les « réformes » en cours à l'école.

Ce fait est tout à fait inédit dans l'histoire de cette instance paritaire qui réunit tous les institutionnels du département concernés par le fonctionnement de l'école.

En effet, conformément au Règlement intérieur en vigueur, ce vœu, proposé par un des membres du CDEN, aurait dû être soumis au vote. Nous avons fait remarquer à la Préfète qu'elle était chargée de faire respecter la légalité, et que pourtant elle se permettait d'en enfreindre les règles. Nous avons ajouté que cela révélait une volonté manifeste d'empêcher l'expression démocratique des représentants des personnels. Cela montre la difficulté dans laquelle se trouvent les représentants de l'Etat face à la contestation qui monte dans notre secteur au lendemain d'une manifestation nationale qui a réuni plus de 80 000 personnes – parents, élèves et enseignants - pour défendre le service public d'éducation et s'opposer aux suppressions massives de postes.

Les représentants FSU et FO, ainsi que les parents d'élèves FCPE et la Ligue de l'enseignement ont alors décidé de quitter la séance.

Pour la FSU 78
Pierre Marsaleix
Secrétaire général